

N° / 2024

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mai 2022, fixant les modalités de prêt de la scène-podium mobile.

Entre les soussignés :

Madame Nicole MOISY, Maire de la commune de GENNES-VAL-DE-LOIRE, représenté par M. BRODIN Pascal, Responsable des Services techniques.

ET
M Tél [] [] [] [] []
Courriel @
Adresse
Représentant l'association
En vue de l'organisation de
Lieu de la manifestation
Pour la date du au, la scène-podium mobile (*caractéristiques en annexe*).

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Mise à disposition

La Commune de Gennes-Val-de-Loire est propriétaire du matériel. À ce titre, il est insaisissable par les tiers et l'utilisateur n'a pas le droit de le céder ou de le sous-louer, ni de lui apporter une quelconque modification technique. **Le matériel réservé ne doit pas sortir du territoire de GENNES-VAL-DE-LOIRE.**

L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel mis à disposition selon les caractéristiques préconisées par les agents des Services techniques de Gennes-Val-de-Loire.

Article 2 : Durée de la convention

Le matériel sera installé par les Services techniques en présence d'un représentant de l'association, le :

DATE DÉPÔT : àh..... Lieu :
DATE REPRISE : àh.....

**L'association est invitée à fournir un plan d'implantation précis ainsi que l'orientation souhaitée de la scène ;
les Services techniques se réservent le droit d'ajuster cette disposition au regard des contraintes du lieu.
La scène-podium mobile sur remorque est acheminée par les Services techniques
qui en assurent également l'installation (présence impérative d'une personne de l'association).**

Article 3 : Réservation du matériel

L'utilisateur souhaitant la mise à disposition du matériel doit faire une demande préalable par courrier ou par courriel, auprès des Services techniques de Gennes-Val-de-Loire, stipulant la date de l'emprunt. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée aux Services techniques de Gennes-Val-de-Loire. Seules les demandes écrites sont prises en compte.

Adresse mail : technique@gennesvalde Loire.fr - Tél : 02.41.38.08.13

Secrétariat ouvert Lundi/Mardi/Mercredi/Jedi/Vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

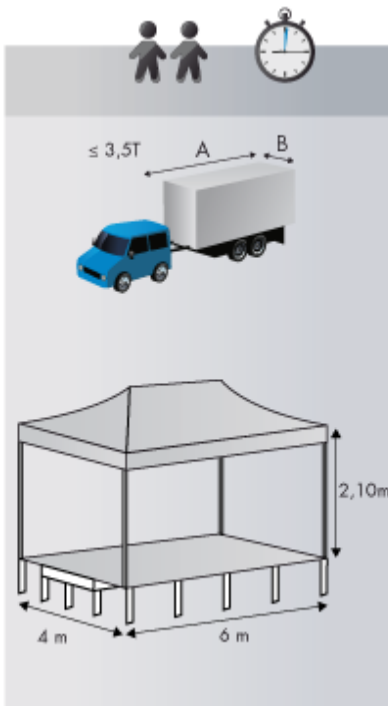
Article 4 : Réparation des dommages éventuels

L'utilisateur s'engage à restituer le matériel mis à disposition en son état initial. En cas de dommages causés au matériel, la commune de Gennes-Val-de-Loire fera procéder aux réparations nécessaires ou à son remplacement. La facture correspondante sera adressée au demandeur qui s'engage à la régler.

Article 5 : Responsabilités et assurances

L'utilisateur doit **présenter une attestation d'assurance pour la valeur de la scène-podium mobile** (33000 € - trente-trois mille euros TTC) nécessaire à couvrir les risques en garantie dommage (*notamment vol, dégât des eaux, incendie, évènements naturels ou tout acte de vandalisme*) liés à l'utilisation du matériel sur le lieu de la manifestation. L'utilisateur en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution. Il est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel et ce quelqu'en soit la cause ou nature. Il appartient au demandeur d'assurer la mise en sécurité des biens mis à disposition par la Collectivité Gennes-Val-de-Loire (*condition météorologique, vandalisme, mise en place des lesteurs, etc.*).

CARACTÉRISTIQUES DU MATÉRIEL MIS À DISPOSITION



PRO 24

Remorque

Longueur (A)	7,45 m
Largeur (B)	2,32 m
Hauteur plancher sol	0,75 m
Poids	1090 Kg
Essieux	2
Poids total en charge PTAC	2500 Kg

Stand couvert

Longueur x Largeur	6 x 4
Structure	Aluminium
Clearance sous lambrequin	2,10 m
Type	Polyester & Polyuréthane M2
Couleurs	Blanc



Fait à GENNES-VAL-DE-LOIRE, le
Signature Demandeur

Signature Responsable Services Techniques
Pascal BRODIN

Attestation d'assurance jointe à la présente convention (valeur de la scène-podium 33000 €) :

OUI NON (cocher la case correspondante)

Plan joint à la présente convention :

OUI NON (cocher la case correspondante)